



Attestation sur l'honneur d'un collègue

Par Nanouchka83

Bonjour,

Je souhaiterais avoir un conseil. J'ai demandé une rupture conventionnelle à mon employeur (la relation étant conflictuelle), je reçois ce jour une réponse par courrier m'informant que la rupture est refusée et en plus dans le courrier l'employeur m'informe avoir "une attestation sur l'honneur d'un collègue sur le fait que mon projet de reconversion professionnelle était suffisamment avancé et que j'avais assez économisé pour cela".

Je suis plutôt choquée de cette attestation, étant donné que personne n'est au courant de mon projet réel et surtout comment peut-elle se permettre d'attester de mon épargne personnelle??

Pouvez-vous m'indiquer ce que je peux faire dans ce cas? Puis-je avoir accès à cette attestation? Ai-je un moyen de recours sur cette attestation?

Je vous remercie par avance de vos conseils.

Bien cordialement

Par isernon

bonjour,

si vous connaissez le collègue qui a établi cette attestation et l'a transmise à votre employeur, vous devez demander ce document à votre collègue, qui n'a aucune obligation de vous la donner.

comme son nom l'indique, la rupture conventionnelle nécessite l'accord du salarié et de l'employeur qui peut la refuser même sans l'attestation de collègue.

salutations